



CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT

SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ



Exprimons
NOUS

Rapport d'activité
2020-2022
du conseil de
développement

Rapport
Décembre 2022

Sommaire

Le mot du président.....	1
Des années en creux, mais actives malgré tout	2
2020 et Covid – 2021/2022 et absence d’animation	2
Participation aux commissions et travaux avec les élus	3
Les contributions et travaux en 2020, 2021 et 2022	4
Le conseil de développement : un tremplin vers l’investissement dans la vie politique locale ?	5
Les membres du conseil de développement.....	6
Budget	7
Perspectives 2023	7

Le mot du président

Arrivé en avril 2022 au sein du Conseil de Développement (CD), j’ai découvert peu à peu son fonctionnement : multiples commissions au niveau local ainsi que son organisation en réseaux régional et national.

A ce jour les raisons d’espérer en cette dynamique citoyenne sont tangibles :

Le soutien tout d’abord des instances communautaires qui s’est traduit par le recrutement d’une chargée de mission, Claire Fauvet qui booste le CD par son expérience et son dynamisme.

Je n’oublie évidemment pas l’appui de tous les membres du CD en particulier celui de Maryse Gatier.

Enfin j’espère que tous les élus de la SMVIC auront à cœur de faire connaître l’existence du CD et de tirer profit de son travail.

Cordialement.

Michel Belle.



Des années en creux, mais actives malgré tout

Après une année 2019 riche en travaux, le conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère est entré dans une année difficile en 2020 du fait de la pandémie

Le premier coup de frein au printemps 2020 a été assez vite surmonté avec des rencontres qui ont repris en visio dès le mois de mai.

Après le départ de la précédente chargée de mission le 1er décembre 2020, les co-présidentes, Maryse Gatier et Maryse Janssen, ont pris l'animation du conseil à bras le corps. Ainsi, les membres du conseil de développement ont

continué à participer aux commissions qui ont été organisées. Après cette période d'intense investissement, les coprésidentes ont souhaité passer la main. Michel Belle a alors été élu président en avril 2022.

Pour différentes raisons, la nouvelle chargée de mission n'a pris ses fonctions qu'en septembre 2022. La fin de l'année 2022 a été consacrée à la relance de la machine, le recrutement de nouveaux membres, l'amélioration de l'information sur les commissions, le lien avec les différents services de l'intercommunalité.

2020 et Covid – 2021/2022 et absence d'animation

Le rythme avant la pandémie et le départ de la chargée de mission était d'une réunion par mois en plénière ou en conseil d'animation, hors période estivale. Ces instances, étaient complétées par des groupes de travail réunis au besoin selon les sujets pour la production de contributions.

La pandémie et le premier confinement a mis un frein à toutes les animations prévues pour relancer le recrutement de nouveaux membres, comme les stands dans les marchés hebdomadaires de Vinay et de Saint Marcellin notamment.

Conseils d'animation et assemblées plénières

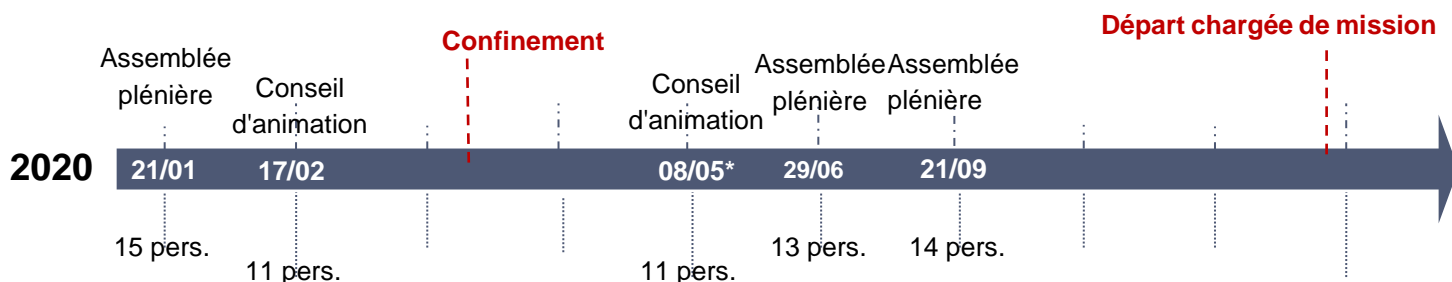
A partir de l'automne 2020, les réunions se sont espacées, le rétrécissement du nombre de membres du conseil de développement a limité

l'intérêt de faire une distinction entre Assemblée plénière et Conseil d'animation. Les rencontres régulières sont devenues des Conseils de développement, avec des réunions en sous-groupes de travail en fonction des thématiques en cours.

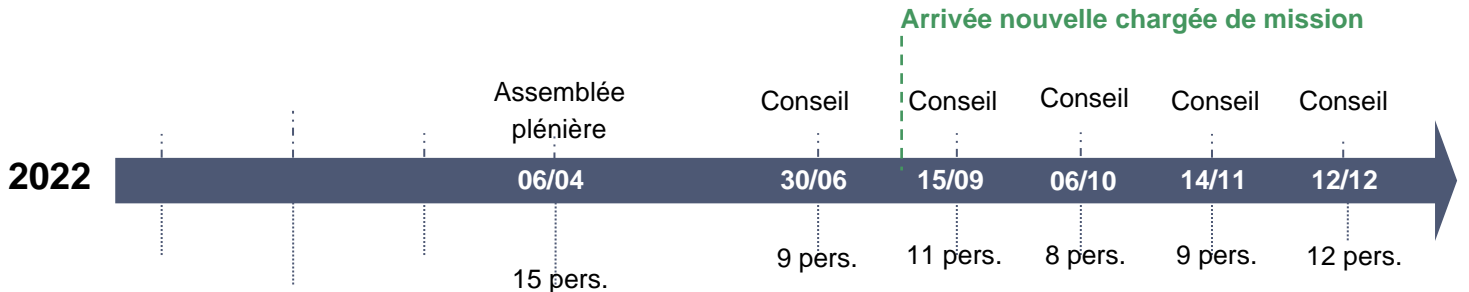
Moins de contributions, plus de co-construction

De plus, les contributions se sont réduites alors que la co-construction directe avec les élus se renforçait au sein des commissions et groupes de travail pilotés par la collectivité, comme le travail sur le pacte de gouvernance, le PCAET entre autres.

L'animation du conseil de développement entre fin 2020 et juin 2022 a très largement été portée par les deux co-présidentes.



2021 Une année sans réunion formalisée du conseil de développ. Participations aux commissions qui ont pu être organisées.



* : en visio

Participation aux commissions et travaux avec les élus



Le conseil de développement de Saint Marcellin Vercors Isère dispose de deux sièges dans les commissions intercommunales ainsi qu'au Conseil communautaire et il est invité à participer à des réunions thématiques. C'est une spécificité que l'on ne retrouve pas dans tous les conseils de développement.

Pacte de gouvernance

À la suite de la fusion des trois communautés de communes pour créer Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les élus ont souhaité poser les valeurs, les principes et un cadre de travail permettant d'avancer et construire ensemble le

Au cours de ces trois années, le conseil a participé aux commissions Mobilité, Agriculture, Déchets, Transition énergétique, Sports et loisirs, Social et Culture, Tourisme, Développement économique, Conseils communautaires, Comité de pilotage du PLH¹, élaboration du PCAET² et du PLUI³.

Dans le cadre du PCAET, le conseil de développement a financé une formation délivrée par l'Ageden (2020). Il a invité les élus qui étaient intéressés à participer. Près d'une vingtaine d'élus se sont joints aux membres du conseil de développement.

En 2021, le CD a participé aux ateliers de construction de la politique agricole du territoire.

nouveau projet de territoire. Le conseil de développement a participé au comité de pilotage et au groupe de travail sur le pacte de gouvernance qui a été adopté en 2021. Notre conseil de développement a été confirmé dans

¹ Plan local de l'habitat

² Plan climat air énergie territorial, adopté en déc. 2021

³ Plan local d'urbanisme intercommunal

son rôle parmi les autres instances consultatives et préparatoires aux instances décisionnelles, alors qu'en-dessous du seuil de 50 000 habitants, sa mise en place n'est pas obligatoire.

« **Le Conseil de développement pour une implication de la société civile** – Le Conseil de développement a pour but d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques qui concourent à l'aménagement et au développement du territoire. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Les élus, quel que soit leur

mandat, ne peuvent pas être membres du conseil. Instance de consultation par excellence, le conseil formule des avis et est force de proposition constructives sur les projets auxquels il est associé. Il peut saisir les représentants de la Communauté de communes d'une question, d'un projet, du souhait de mener une étude sur une ou des thématiques. Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. »⁴

Les contributions et travaux en 2020, 2021 et 2022

La période a été marquée par deux contributions du conseil de développement :

- **Réussir la transition alimentaire de nos territoires** – septembre 2020
- **Déchets alimentaires, le défi du tri à la source** – mars 2021

La première contribution est le résultat d'une auto-saisine. Le Conseil de développement a présenté un état des lieux des actions en cours et proposer aux nouveaux élus de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté que l'intercommunalité de rejoindre le PAIT afin de dynamiser les filières alimentaires pour qu'elles deviennent une ressource organisée, priorisée et une source d'emplois.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. (Article L5211-10-1 du CGCT)

La seconde contribution est également le résultat d'une auto-saisine dans la perspective de l'obligation de trier les biodéchets à la source. Le document a été complété par trois focus déclinés dans trois annexes.

Des avis ont été adressés aux élus :

- Sur l'adhésion au SMMAG, la prise de compétence Mobilité (2020 - 2021)

Un complément à une contribution précédente a été apportée sur :

- La contribution Véloroute V63 par le groupe de travail sur la mobilité (2021)

⁴ Extrait du pacte de gouvernance



Réseau des conseils de développement de la région de Grenoble

Le conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère est membre du Réseau des conseils de développement de la région grenobloise, une association qui regroupe 4 CD : Grésivaudan, Voironnais, Métropole grenobloise et le nôtre. A ce titre, le Réseau a été sollicité en 2020 pour porter avec le collectif « alimentation » le mois de l'alimentation. Il a été très actif dans l'élaboration du PAIT et dans la démarche Tacct⁵ conduite par le SCOT⁶ de la grande région grenobloise. Le conseil de développement dispose de 2 places au sein du bureau de l'association. Tous les membres du conseil peuvent participer aux travaux thématiques du Réseau. Le président du CD et un des nouveaux membres ont participé à la rencontre organisée dans le cadre de la 21^{ème} conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) à Grenoble le 8 décembre 2022.

A noter : le conseil de développement de SMVIC a assuré la présidence du réseau des conseils de développement de la région grenobloise jusqu'en septembre 2022, dans une période où la plupart des conseils étaient en plein renouvellement.

Coordination nationale des conseils de développement

Depuis 2020, le conseil de développement est également adhérent de la Coordination nationale des conseils de développement. La coordination nationale permet de représenter les CD au niveau national. Elle mutualise le travail sur des thématiques, permet l'échange entre conseils.

Une des deux co-présidentes du conseil de développement a été sollicitée par la CNCD pour entrer au Bureau, offre qu'elle a décliné. Mais cela montre l'importance de l'implication citoyenne sur les territoires.

Le conseil de développement : un tremplin vers l'investissement dans la vie politique locale ?

Le conseil de développement regroupe des membres qui s'intéressent à la chose publique et qui montent en compétence au fil de leur investissement. A ce titre, la participation au CD peut conduire à l'envie de s'investir encore plus activement. Ainsi, 4 membres du conseil de développement ont été élus aux élections municipales de 2020 et ont donc quitté le conseil de développement du fait de leur nouveau statut.

Deux conséquences pour le conseil :

- des élus sensibilisés à la démocratie participative
- des membres à remplacer !

⇒ Le recrutement est un souci permanent dans la vie du conseil.

⁵ Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

⁶ Schéma de cohérence territoriale



Les membres du conseil de développement

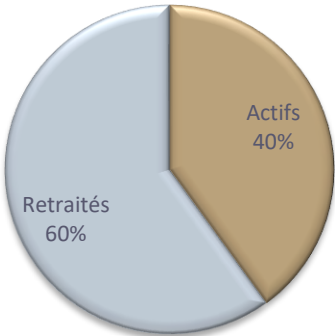
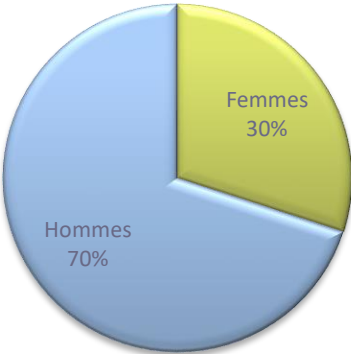
Le conseil de développement est constitué fin 2022 de 20 membres, dont 14 participent à titre individuel et 6 en tant que représentants d'associations ou d'entreprises. (33 membres fin 2019 pour mémoire)

En février 2020, les membres avaient planifié de participer à plusieurs événements, fêtes, marchés au cours de l'année. La pandémie n'a pas permis cette communication pour recruter de nouveaux membres. L'absence d'un professionnel pour animer et soutenir le conseil a précipité certains départs, notamment parmi les actifs.

Constitués de citoyens bénévoles, de « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs », les conseils de développement permettent de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

Une vague de communication et de recrutements a été lancée au dernier trimestre 2022 avec comme résultat l'arrivée de **5 nouveaux membres**. Une nouvelle plaquette a été éditée en fin d'année. Elle sera distribuée dans les mairies et lieux publics début 2023.

Le conseil est composé de 6 femmes et 14 hommes
8 actifs et 12 retraités



14 communes sont représentées sur les 47, essentiellement les communes de la vallée de l'Isère. Nous devons améliorer la représentativité des communes du plateau de Chambaran et du Vercors.



Budget

Le conseil de développement est doté d'un budget de 5000 € par an pour son fonctionnement. En plus de ce budget, la communauté de communes met à disposition du conseil de développement une chargée de mission à mi-temps.

« L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions. » (article L5211 du Code général des collectivités territoriales)

	2020 (en €)	2021 (en €)	2022 (en €)	BP 2023
Alimentation - Fournitures	219			400
Honoraires - Impressions		397	288	2 050
Frais de réception	230			600
Divers	219			100
Frais de déplacement	313		53	500
Adhésions Réseau et CNCD	1 213	1 327	1 327	1 350
Total	2 194	1 724	1 668	5 000

Perspectives 2023

2023 devrait marquer un réinvestissement du conseil de développement dans les politiques publiques du territoire.

Renforcer le conseil

L'objectif est d'arriver d'ici l'été 2023 à une 30^{aine} de membres actifs, plus représentatifs de l'ensemble des communes du territoire et avec une meilleure mixité femme-homme. Pour cela, il faudra poursuivre la communication et aller chercher des personnes autour de sujets précis.

Thématiques de travail

PLUI : le PLUI aura des incidences sur beaucoup de domaines. Un groupe de travail devrait être créé dès janvier pour suivre de près les travaux des élus et participer aux commissions.

Saisines ou auto-saisines : même si le PLUI mobilise grandement l'ensemble des élus, d'autres sujets sont en travail, notamment grâce à l'arrivée de nouveaux chargés de mission au sein plusieurs directions de l'intercommunalité. Des échanges avec les élus devraient aboutir à des saisines, ce qui permettrait de faciliter le recrutement de nouveaux membres et la dynamisation du conseil

Des travaux au niveau de la grande région grenobloise

L'année s'annonce riche en réflexion et proposition à l'échelle de ce territoire plus grand dont nous dépendons et qui dépend de nous. Thématiques prévues : sécurité sociale alimentaire, mobilité, biodiversité/eau/forêt...



Communes d'habitation des membres du Conseil de Développement en décembre 2022



Conseil de développement de Saint-Marcellin
Vercors Isère Communauté

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063
38162 Saint-Marcellin cedex
04 76 38 45 48

conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr

